



NIVEAU ÉLÉMENTAIRE

Utilisation des substances nucléaires non scellées

La présente pièce a été désignée de « niveau élémentaire » aux fins de l'utilisation des substances nucléaires non scellées, conformément aux lignes directrices de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Vous trouverez ci-dessous une liste des pratiques de travail sécuritaires à suivre lorsque vous travaillez dans la pièce.

Service d'urgence 24 heures (nom et numéro de téléphone)

Identification de la pièce

--	--

- Ne pas manger, boire, conserver de la nourriture ou fumer dans la pièce.
- En cas de déversement ou d'incident mettant en cause une substance nucléaire, suivre les procédures d'urgence et aviser le responsable de la radioprotection.
- Désigner clairement les surfaces de travail servant à la manipulation des substances nucléaires.
- Porter des vêtements et de l'équipement de protection lors de la manipulation des substances nucléaires.
- Vérifier, sur réception, tous les colis contenant des substances nucléaires pour s'assurer qu'ils n'ont pas été endommagés.
- Entreposer les substances nucléaires non utilisées dans une pièce ou une enceinte fermée à clé.

Une pièce est désignée de « niveau élémentaire » aux fins de l'utilisation des substances nucléaires non scellées, lorsque plus d'une quantité d'exemption y est manipulée et lorsque la plus grande quantité (en becquerels) d'une substance qui y est manipulée par tout travailleur ne dépasse pas cinq fois la limite annuelle d'incorporation (en becquerels) pour cette substance. Prière de contacter le responsable de la radioprotection de votre service pour obtenir la liste des limites annuelles d'incorporation.

Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire, Direction de la réglementation des substances nucléaires, C. P. 1046, Succursale B, Ottawa (Ontario) K1P 5S9. Téléphone : 1-888-229-2672. Télécopieur : (613) 995-5086.